

Article 1 : Acceptation – champ d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation (ou CGU) s'appliquent, sans restriction ni réserve, en cas d'acceptation d'un devis par un client d'ULTRAMEDIA (ci-après « la Société ») portant sur l'installation et l'utilisation de la solution EMAG (ci-après « la Solution »). La Solution consiste en une application informatique permettant la publication par le client sur son propre site web de magazines ou publications réalisées par la Société ou un tiers à sa demande (ci-après « les Publications »). L'acceptation des CGU vaut acceptation des conditions de la licence d'utilisation de la Solution. Les CGU en vigueur sont accessibles à tout moment sur le site web de la Société : www.agence-ultramedia.com. Les CGU publiées sur le site web de la Société prévaudront sur toute autre version. Les CGU peuvent être mises à jour à tout moment.

Article 2 : Etendue de la licence concédée

La licence d'utilisation de la Solution concédée au client par la Société lui est personnelle pour un nombre de Publications déterminé, dont la périodicité est précisée au sein du devis. Dans le cas où une filiale du client souhaiterait utiliser la Solution, le client devra au préalable se rapprocher de la Société afin d'obtenir son autorisation et, le cas échéant, de connaître les modalités de cette autorisation. La licence autorise le client et les utilisateurs du site Web du client à publier et visualiser les Publications ainsi que les archives de ces Publications, à les télécharger sur leur propre disque dur afin de les visualiser, et / ou à les imprimer pour leur usage strictement personnel. La Société ne consent ni aux utilisateurs du site Web du client ni au client, le droit d'utiliser la Solution sur tout autre site Web que celui identifié au devis, ni à toute autre fin, quelle qu'elle soit. Les droits limités concédés par la Société sur la Solution sont non exclusifs, pour le monde entier.

Article 3 : Durée de la licence - résiliation

La licence d'utilisation de la Solution est valable pour le nombre de Publications et la durée mentionnée au sein du devis accepté par le client. En aucun cas, la licence ne pourra être tacitement reconduite. En cas de souhait du client de poursuivre l'utilisation de la Solution, ce dernier devra se rapprocher de la Société pour solliciter un devis et régler le prix de la licence correspondant. Le client peut souhaiter mettre un terme à la licence de manière anticipée : dans un tel cas, un préavis d'un mois est exigé ; en cas de non respect de ce préavis, le client devra acquitter la quote-part du prix de la licence afférente à la prochaine Publication. A la fin de la licence, de manière anticipée ou à son terme, le client ne pourra plus procéder à la mise en ligne de nouvelles publications et n'aura plus accès à la Solution ; il pourra demander à la Société de désinstaller la Solution ou de laisser accessibles sur son site Web

via la Solution les Publications objet du devis et dont la quote-part du prix de la licence aura été payée. Dans ce dernier cas, s'il décide ultérieurement de désinstaller la Solution, cela sera sous sa responsabilité. La Société pourra toutefois désinstaller la Solution à la demande et à la charge du client. La Société se réserve le droit de vérifier ou faire vérifier qu'aucune nouvelle publication n'a été mise en ligne après la fin de la licence par le client sans le paiement du prix de la licence correspondante à la Société.

Article 4 : Droits et obligations du client

Le client s'engage à mettre à disposition de la Société les codes FTP et MySQL lui permettant d'accéder à son propre site Web et d'y installer la Solution. En cas de modification des codes FTP et MySQL, il s'engage à lui communiquer sans délai. En cas de changement des codes FTP et MySQL par le client sans communication préalable à la Société, cette dernière sera en droit de résilier immédiatement et sans indemnité la présente licence. Le client devra choisir un login et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'interface de la Solution dont l'utilisation reste sous sa seule responsabilité. Le client s'engage à prendre les mesures appropriées afin d'éviter qu'un tiers puisse avoir connaissance de son login et / ou de son mot de passe. De ce fait, le client s'engage à ne pas les communiquer à quelque tiers et de quelque manière que ce soit. Sauf mentions contraires du devis, le client est seul en charge du téléchargement en upload des Publications sur la Solution.

Article 5 : Droits et obligations de la Société

La Société installe la Solution à distance sur le site Web du client. Lors de l'installation à distance de la Solution par la Société, cette dernière respecte les consignes de sécurité et toute autre consigne spécifique transmises au préalable par le client concernant son site Web ou son système informatique. Seule la violation de ces consignes par la Société qui créerait un préjudice au client est susceptible de mettre en cause la responsabilité de la Société. La Société se réserve le droit à tout moment, sans notification préalable et avec effet immédiat, de supprimer la Solution du site Web du client ou de la désactiver la Solution dès lors qu'il est constaté une violation des CGU et / ou des lois et réglementations applicables par le client ou ses préposés. Aucune indemnité d'aucune sorte ne sera due par la Société au client dans un tel cas. La Société se réserve le droit exclusif de modifier, améliorer ou mettre à jour la Solution, à sa seule discrétion. Elle s'engage cependant à ce que ces opérations ne remettent pas en cause le bon fonctionnement de la Solution et ne perturbe pas le système informatique du client.

Article 6 : Propriété intellectuelle

La Société est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle afférents à la Solution, ou le

cas échéant est autorisée à les exploiter. Par conséquent, le client ne pourra en aucun cas modifier les éléments identifiant la Société ainsi que l'auteur de la Solution. Toute modification ou altération de la Solution, ainsi que toute reproduction, diffusion, publication, transmission ou représentation de tout ou partie de la Solution hors les cas définis aux présentes, sont strictement interdites. La Société se réserve le droit par conséquent d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout utilisateur du site Web du client ainsi que de tout client qui n'aurait pas respecté les présentes CGU. Toute altération ou modification de la Solution obligeant la Société à la rétablir donnera lieu à facturation complémentaire.

Article 7 : Modalités de paiement

Le montant du prix afférent à la licence d'utilisation de la Solution est défini pour un nombre de Publications donné, dont la périodicité est définie. La quote-part afférente à chaque Publication est payable par tous moyens, terme à échoir, à réception de la facture. Chaque facture sera émise à la mise en ligne. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, les intérêts par jour de retard s'élèvent à trois fois le taux d'intérêt légal et sont exigibles dès le premier jour de retard. En application de l'article L441-6 du code de commerce, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Article 8 : Responsabilité de la Société

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de panne d'ordinateur ou de matériel de communication du client, ou de transmission de virus, qu'elle qu'en soit la cause, ni en cas de non respect par le client des présentes CGU. Dans le cas où la responsabilité de la Société serait engagée, la compensation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion, sans que cette liste soit limitative, de tous dommages et / ou préjudices indirects et / ou immatériels, tels que les préjudices financiers, commerciaux, pertes de données, etc. La responsabilité de la Société pour tous dommages directs est limitée au montant total H.T. du devis accepté par le client et portant sur les éléments relatifs à la mise en cause de la responsabilité de la Société. La Société ne pourra être tenue responsable envers le client d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption d'accès à la Solution imputables à la force majeure ainsi qu'aux aléas inéluctables pouvant découler notamment des fournisseurs d'accès, de l'encombrement du réseau Internet, d'une panne du système informatique du client ou d'un équipement informatique non adapté du client. En cas de force

majeure, les obligations de la Société sont suspendues pendant toute la durée de la force majeure.

Article 9 : Responsabilité du client

Le client reste seul responsable du contenu éditorial de son propre site Web en ce compris les Publications qu'il publierait par l'intermédiaire de la Solution, et déclare détenir toutes autorisations aux fins d'utiliser ou publier ledit contenu. Le client garantit la Société contre son fait personnel ou le fait d'un tiers pour toute action fondée sur l'atteinte à la loi et aux règlements du fait du contenu éditorial du site Web, en ce compris les Publications disponibles par l'intermédiaire de la Solution. Le client exploite son propre site Web à ses risques et périls et reste seul responsable du choix des moyens techniques lui permettant d'accéder au site, et des coûts afférents, y compris les coûts téléphoniques et d'accès à Internet. Le client est responsable de la configuration informatique utilisée et du fait qu'elle ne contient aucun virus informatique, ainsi que de la protection de cette configuration informatique.

Article 10 : Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. En cas de litige lié à l'interprétation, la validité et les conséquences des présentes CGU et à défaut de solution amiable préalable, les tribunaux de Lyon seront seuls compétents.

Article 11 : Dispositions diverses

Si une partie quelconque des CGU devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le terme ou les termes en question seraient déclarés inexistantes et les termes restant garderaient toute leur force et leur portée et continueraient à s'appliquer. Le ou les termes déclarés inexistantes seraient remplacés par un ou des termes se rapprochant le plus quant au contenu de la clause annulée.